



Fonds de dotation du
Centre Hospitalier de
Brive

La santé ensemble

**NOTE DE CADRAGE DE
SELECTION DES PROJETS
2021**

Le Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Brive

Le Fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive est une structure d'intérêt général éligible au mécénat créée dans l'objectif de faciliter la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général à destination de plusieurs bénéficiaires du Centre Hospitalier de Brive. Le Fonds de dotation s'adresse aux patients du Centre Hospitalier de Brive et à leur entourage, aux professionnels du Centre Hospitalier de Brive et aux associations représentant des personnes malades et/ou des usagers.

Son objectif est de faciliter le développement de toutes les activités de soins, d'améliorer les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels. Il pourra ainsi permettre le financement de travaux d'aménagement, l'acquisition de matériels ou encore le développement de projets sociaux et philanthropiques.

Plus particulièrement, le Fonds contribue en tant qu'opérateur et/ou en tant que redistributeur à des actions de différents ordres :

- Philanthropiques ;
- Sociaux ;
- Familiaux ;
- Educatifs ;
- Humanitaire ;
- Culturels et artistiques ;
- Sportifs ;
- Défense de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un Fonds de dotation ?

Le Fonds de dotation est défini par la loi n° 2008-779 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie comme une "personne de droit morale privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général".

Le Fonds de dotation est donc un outil innovant mis en place par les pouvoirs publics dans le but de soutenir les missions d'intérêt général et favoriser la philanthropie.

Caractéristiques des projets

La présente note vise donc à définir le cadre des projets qui feront l'objet d'un financement et/ou d'un appel aux dons par le Fonds de dotation.

Ainsi, les projets devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Projet facilitant le développement d'activités de soins ou améliorant les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels ;
- Projet ne faisant pas l'objet d'une prise en charge initiale par le Centre hospitalier de Brive dans le cadre de son plan d'équipement médical et non-médical ;
- Projet multidisciplinaire réfléchi et construit en équipe, validé par le cadre de santé et le chef de service pour le versant médical.

Pour chaque projet, un document écrit devra être remis au responsable du Fonds de dotation contenant :

- L'objet du projet et son contenu détaillé ;
- L'impact du projet sur les activités de soins, les conditions d'accueil des patients ou les conditions de travail des professionnels ;
- La liste des personnes travaillant à la construction du projet ;
- L'accord du cadre de santé et du chef de service ;
- Le coût prévisionnel du projet ;
- La date souhaitée de réalisation du projet ;
- Les caractéristiques du projet : sportif, culturel et artistique...

Le responsable du Fonds de dotation se chargera par la suite de travailler avec les personnes et les services soignants et administratifs à l'évaluation de la faisabilité du projet ainsi qu'à son chiffrage définitif et son calendrier de réalisation.

Modalités d'intervention et de financement

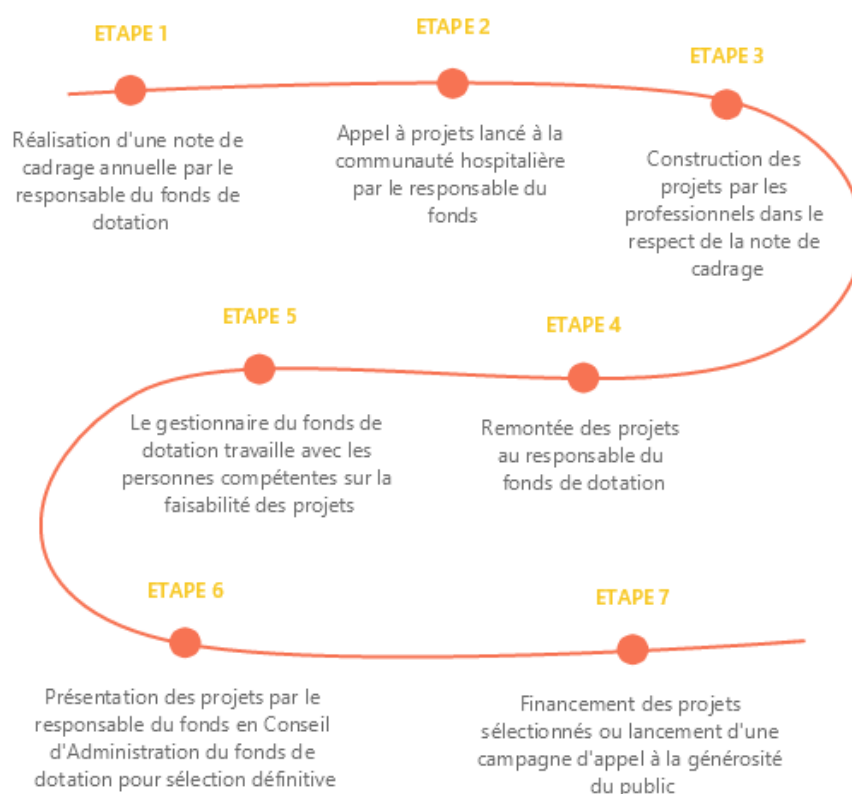
Les modalités d'intervention et de financement des projets par le Fonds sont multiples :

- Financement ou co-financement des projets construits et présentés par les professionnels du Centre Hospitaliers ;
- Co-financement de projets portés par les associations du Centre Hospitalier ;
- Porteur de projets pour les comptes de soignants et d'association (actions de communication, campagne d'appel aux dons...).

La procédure de sélection des projets

La procédure de sélection des projets a été validée par le Conseil d'administration du Fonds de dotation en avril 2021.

Elle doit permettre à chaque acteur d'appréhender les modalités et le processus de sélection de leur projet. Son objectif est également d'offrir aux membres du Conseil d'administration du fonds une base commune d'analyse des projets.



Calendrier prévisionnel

Août 2021 : rédaction de la note de cadrage, validation de la note par le Conseil d'administration du Fonds de dotation, et transmission de la note aux responsables de service ;

Septembre - octobre 2021 : période de construction des projets ;

19 novembre : deadline de transmission des projets au responsable du Fonds ;

19 novembre - 10 décembre : analyse des projets par le responsable du Fonds ;

Décembre 2021 : présentation et sélection des projets en Conseil d'administration ;

Fin décembre 2021 : engagements et/ou financements des premiers projets ;

Janvier 2022 : financement des projets ou lancement d'une campagne d'appel aux dons.

Contacter le Fonds de dotation

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Fonds de dotation aux coordonnées suivantes :

- FONDSDOTATION@ch-brive.fr
- 05 55 92 60 90

